

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique limitée à 5 personnes (règlementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absente excusée :

L'HELGOUALC'H Nadège donne procuration à PAIN Sylvie
DE MIRANDA Anne-Marie

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18



Délibération 2023-40 : subvention d'équilibre pour le budget annexe du lotissement

Considérant la réalisation de la vente, en novembre 2022, du dernier des 11 lots aménagés du lotissement communal du Clos du bois rosé créé au 1er janvier 2005,

Considérant le fait qu'il convient désormais de procéder à la clôture de ce budget annexe dont l'objet a été rempli, et en l'absence de toute activité tant sur l'exercice 2023 que pour les années à venir,

Considérant que, après exécution des dernières opérations comptables d'ajustement de certains postes de bilan et notamment les écritures de reprise des stocks conduisant à constater une moins-value finale de cette opération à hauteur de 16.673,65 €, il ressort un besoin de financement complémentaire de 7.036,66 € pour assurer, en clôture d'exercice 2023, l'équilibre comptable tant de la section de fonctionnement que d'investissement, tel que le fait apparaître la projection du compte administratif 2023 ci-dessous :

Projection du compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement du Clos du Bois rosé

Section de fonctionnement	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
- Excédent de fonctionnement 2022 reporté		9 636,66
- Régularisation compte de TVA (émission d'un Titre de recette sur c/ 7588)		0,33
-Ecriture de reprise des stocks pour régularisation de fin d'opération =constatation de la moins-value sur le programme après la vente du dernier lot (émission d'un mandat sur le c/71355)	16.673,65	
- Subvention d'équilibre du budget principal (titre de recette sur c/7552)		7 036,66
Total exécution budget fonctionnement	16 673,65	16 673,65
Section d'investissement	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
-Solde d'exécution d'investissement 2022		10 336,35
-Remboursement de l'avance au budget principal (mandat sur c/ 168174)	27 010,00	
-Ecriture de reprise des stocks pour régularisation de fin d'opération =constatation de la moins-value après la vente du dernier lot		
Emission d'un TR sur c/ 3351		770,10
Emission d'un TR sur c/ 3555		15 903,55
Total exécution budget investissement	27 010,00	27 010,00

Le Conseil municipal, après présentation du bilan de clôture prévisionnel 2023 du budget annexe du lotissement du Clos du Bois rosé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement de 7.036,66 € du budget principal au profit du budget annexe du lotissement du Clos du Bois rosé et ce, dans le cadre des crédits prévisionnels qui avaient été inscrits à cet effet au budget primitif 2023 pour un montant de 7.200 €,
- Dit que cette dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget principal au compte dédié 6521 « déficit des budgets annexes à caractère administratif »

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

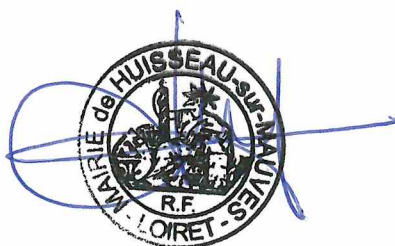
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 18/12/2023

La secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RÉTIF



Le Maire

Jean-Pierre BOTHEREAU

